

Définition de projet professionnel



Objectif

L'objectif général de la formation **Définition de projet professionnel** est d'aider à la définition d'un projet professionnel en permettant aux stagiaires :

- d'identifier leurs motivations et compétences sur lesquelles construire son projet
- de travailler leurs représentations à l'égard du monde professionnel
- d'en favoriser la connaissance tant du point de vue du contenu des métiers, que du point de vue des perspectives d'emploi
- de contribuer à l'élargissement des choix possibles de métiers et plus particulièrement des métiers relevant des secteurs porteurs d'emploi

Durée

La durée de la formation **Définition de Projet Professionnel** est de 175 H en centre et 140 H en entreprise. Formation collective

Public concerné

Tout public demandeur d'emploi

Rémunération

Rémunération AREF, ou CNASEA, ou défraiement région

Contenu et déroulement

La formation **Définition de Projet Professionnel** se déroule en 4 phases :

- Phase 1 : accueil et confirmation du besoin (accueil collectif et entretiens individuels)
- Phase 2 : élaboration du projet
- Phase 3 : confirmation du projet en situation de travail (stage en entreprise). Cette phase doit permettre de confirmer le projet professionnel en situation réelle et de percevoir les écarts à combler par rapport au métier et aux exigences de l'entreprise
- Phase 4 : validation du projet et synthèse.

Méthodes et outils

Nous nous situons dans une démarche de pédagogie active, mobilisant toutes les ressources de la personne en lui permettant de construire par étapes son projet professionnel. Les projets prennent en compte les acquis et motivations professionnelles et s'appuient sur une meilleure connaissance des données socio économiques du territoire.

Lieu de déroulement

➡ **CEFIR FORMATION FLANDRE INTERIEURE**
42 rue d'Hondeghem 59190 HAZEBROUCK
Tél. : 00.33.(0)3.28.41.33.64 - Fax : 00.33.(0)3.28.48.66.60
E.mail : cefir.formation.hazebrouck@cefir.fr



www.cefir.fr/cefir_formation.htm